

que les marchands de vins qui mettent dans leurs vins des matieres nuisibles au corps humain , soient condamnés à une amende de 1000 florins , & à telle autre peine déterminée par le juge. En France les vins sophistiqués sont confisqués , les maisons des marchands de vins sont murées , ils sont condamnés à de grosses amendes ; on y a créé des inspecteurs de boisson , & ces places d'inspecteurs sont données à des hommes instruits & incorruptibles. Il seroit à souhaiter qu'on établît dans tous les païs , des officiers publics qui fussent chargés des mêmes soins que ceux de France ; on y a défendu , il y a deux ans , à tous les marchands de vins , de se servir d'entonnoirs , de mesures ou de robinets de plomb ou de cuivre ; ils ne peuvent pas même avoir sur leur comptoir aucune plaque de plomb ou de cuivre „.



Caroli Antonii Martini , Ordo historiae juris civilis. Editio quarta. Viennæ apud J. T. nob. de Trattnern 1779. 1 vol. in-8°. de 247 pages. *Se trouve chez l'imprimeur du Journal.*

C E recueil de leçons publiques sur l'histoire du droit civil , est rédigé avec soin ; une marche très - méthodique , une érudition variée & bien dirigée , de bonnes vues , un éloignement décidé de toutes les imaginations qui ont défigurè l'his-